

**Conseil Municipal d'Avançon**  
**Compte rendu de la séance du 6 Juillet 2012**

**Président :** Mr Laurent NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

**Étaient présent(e)s :** Mrs Thierry BOREL, Stéphane JACOB, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS

Mmes Carole TASSET, Nathalie GIAIME

**Étaient absent(e)s :** Mr Joseph LESBROS procuration à Mr Stéphane JACOB, Mr Joël EYRAUD.

La séance est ouverte à 20h10.

• Remarques :

1. Monsieur Thierry Borel fait remarquer que, contrairement à ce qui avait été décidé lors du dernier conseil municipal, le courrier que la commune devait adresser à Monsieur Allemand, propriétaire d'une parcelle non bâtie au lotissement de l'Isle n'a pas été envoyé.

Au moment d'envoyer le courrier, Monsieur Pascal Thomas, sollicité pour avis, a trouvé que cette lettre n'était pas opportune, d'autant qu'elle incitait aussi Monsieur Allemand à procéder au débroussaillage de sa parcelle.

Un courrier émis par la commune sera donc envoyé à Monsieur Allemand, lui demandant s'il souhaite vendre sa parcelle, afin de pouvoir renseigner d'éventuels acheteurs.

2. Monsieur Michel Maurel fait préciser à Monsieur Le Maire que le fruit des négociations avec Monsieur Charpin pour l'indemnité de perte d'exploitation des parcelles soumises au pacage sera bien soumis pour délibération au conseil municipal.

Après ces remarques, le compte rendu de la séance du 08/06/2012 est approuvé à l'unanimité.

**1- Goudronnage 2012 : Choix de l'entreprise**

Les propositions de 2 entreprises, La Routières du Midi et entreprise Colas ont été examinées avec Mr Faucon (ATESAT).

Les montants totaux des travaux, en finition bicouche, sont de 39 618 € HT pour La Routières du Midi, de 35 905 HT pour l'entreprise Colas,.

La société Colas propose une Variante en enrobé COLAS-MAC°, qui serait plus performant, pour un total de 43 700 € HT.

Détail de la proposition (tous prix HT)

- 1-Route de la Montagne : 13 275 € / 20 800 € en COLAS-MAC°
- 2-Lotissement de l'Isle : 3 970 € / Pas de proposition en COLAS-MAC°
- 3-Chaussenoire : 4 230 € / 3 840 € en COLAS-MAC°
- 4-Chemin des Faucons : 8 240 € / 11 620 € en COLAS-MAC°
- 5-Voie communale 19 « La Marcellerie » : 5 940 € / 3 470 € en COLAS-MAC°

Une solution « mixte » est possible avec finition en COLAS-MAC° pour les voiries 3-4-5, finition bicouches pour les voiries 1-2, pour un total de 36 175 € HT.

**Vote à l'unanimité (8/8) pour les travaux proposés par l'entreprise COLAS « solution mixte », pour coût total 36 175 € HT.**

## **2- Compte rendu de l'étude hydrologique et hydraulique Torrent du Laus et de la Pisse par RTM**

Ce compte rendu est présenté en séance, avec un devis estimatif sommaire des travaux proposés :

- Torrent du Laus : construction d'un pont (profilé métallique et platelage bois) pour un estimatif sommaire de 35 000 € HT. Autre version avec pont cadre en béton armé préfabriqué pour un coût est estimé à 42 000 €.
- Torrent de la Pisse : pose d'une buse de 800 mm et reprofilage de la voirie, pour un estimatif sommaire de 12 000 € HT.

Ces ouvrages concernent 5 logements appartenant à un même propriétaire, le garage communal (en location), et le passage des agriculteurs.

Il serait nécessaire de se renseigner sur d'éventuelle subvention de la part du conseil général. Mais le conseil général est actuellement très sollicité par la commune pour le projet d'assainissement collectif au village.

Le prix élevé du pont sur le torrent du Laus ferait préférer une solution « issue de secours » moins onéreuse, par le busage du torrent de la Pisse. Monsieur Thierry Borel fait remarquer que ces travaux ne devraient pas être aussi coûteux si la commune s'adresse directement à des entreprises.

Monsieur Michel Maurel fait remarquer que si des subventions à hauteur de 50% du montant total des travaux sont possibles, il est préférable d'aménager le pont sur le torrent du Laus.

Monsieur Pascal Thomas pense que les travaux les plus coûteux devraient être envisagés après l'aménagement du village. Mais il faut alors proposer une solution d'attente.

Il est donc décidé de faire établir des devis des travaux envisagés, suivant les recommandations techniques de RTM, par différentes entreprises : Peyron, Festa, AMCV, André TP, ATS.

## **3- Devis TETHYS pour projet Lotissement de l'Isle**

Ce projet d'extension du lotissement nécessite :

- Une étude de sol pour assainissement non collectif
- Une étude des Aléas crue torrentielle : il s'agit d'une zone d'aléas présumés, qui pourrait nécessiter la construction d'ouvrage de protection
- Une autorisation de déboisement des terrains
- Un Bornage par un géomètre.

Devis de la société TETHYS pour Une étude de sol pour assainissement non collectif de 2016 € HT.

Devis pour l'étude des risques hydrauliques de 5 400 € HT.

Avant de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'obtenir au préalable une autorisation de déboisement des parcelles.

## **5- Questions diverses**

### **5.1 Demande de subvention Acca Vallée de l'Avance**

Le nouveau bureau de cette association demande, en collaborations avec les sociétés de chasses des communes de la CCVA, une aide financière de 300 € pour l'organisation de la célébration de la St Hubert, messe de bénédiction des chiens et des fusils ; le 02/09/2012 à la Baie St Michel.

Monsieur Michel Maurel fait remarquer que cette association est déjà subventionnée par la communauté des communes.

Monsieur Laurent Nicolas pense que cela revient à donner « indirectement » une subvention à la société de chasse (60 chasseurs environ à Avançon)

**Vote pour l'attribution d'une subvention de 300 € à l'ACCA de la vallée de l'Avance: Pour 7, contre 1.**

### **5.2 Demande de location de parcelles communales**

Madame et Monsieur Giaime sollicitent la location des parcelles communales C695 (1105 m<sup>2</sup>) et Z313 (2350 m<sup>2</sup>) (face à l'accès au lotissement de l'Isle, en contrebas de la route d'accès au village). Ils souhaitent pouvoir y installer un cheval.

Le montant de la location serait de 30 €/an, bail de 1 an renouvelable.

**Vote à l'unanimité (7/7) en l'absence de Mme Giaime.**

### **5.3 Information**

Les pompiers sont intervenus pour un employé de la déchetterie de la CCVA, le 29/06/2012.

Monsieur le Maire fait lecture d'un double du courrier du syndicat CFDT 05 adressé à Monsieur GALVAIN Président de la Communauté de communes de la vallée de l'Avance stigmatisant le comportement inacceptable de la directrice de la CCVA vis-à-vis des employés de la CCVA intervenant à la déchetterie.

**La séance est levée à 23h00.**